



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Abidjan



DAAD

Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service

Étudier en Allemagne



| | | |
|---|---|---|
| 1 | Conditions d'admission aux études supérieures..... | 2 |
| 2 | Demande de visa et titre de séjour..... | 3 |
| 3 | Moyens financiers | 4 |
| 4 | Bourses d'étude | 5 |
| 5 | Connaissance de la langue allemande | 6 |
| 6 | Système universitaire allemand | 6 |
| 7 | Je veux étudier en Allemagne, que faire maintenant ?..... | 8 |
| 8 | Liste de liens..... | 9 |

1 Conditions d'admission aux études supérieures

Pour pouvoir étudier dans un établissement de l'enseignement supérieur en Allemagne, il faut remplir des conditions formelles. Il faut en effet avoir une autorisation d'accès à un établissement d'enseignement supérieur (*Hochschulzugangsberechtigung*) et être accepté par une ou plusieurs universités en Allemagne. Pour la *Hochschulzugangsberechtigung* il suffit, en général, d'être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires qui donne droit aux études supérieures dans le pays d'origine et d'avoir une bonne connaissance de la langue allemande.

Pour des études en Allemagne le baccalauréat ivoirien est en général accepté.

Cependant, l'étudiant peut être limité dans le choix des filières et/ou du type d'université selon le barème qui suit :

| Diplôme de Baccalauréat général | |
|-----------------------------------|--|
| Série A | Donne accès aux études de lettres (Geisteswissenschaft), droit (Rechtswissenschaft), sciences sociales (Sozialwissenschaft) et gestion administrative (Verwaltungswissenschaft) |
| Série B | Donne accès aux études de lettres (Geisteswissenschaft), droit (Rechtswissenschaft), sciences sociales (Sozialwissenschaft), gestion administrative (Verwaltungswissenschaft) et sciences économiques (Wirtschaftswissenschaft) |
| Série C | Pas de restriction |
| Série D | Pas de restriction |
| Série H | Seulement sur décision individuelle |
| Diplôme de Baccalauréat technique | |
| Série E | Donne accès aux études d'agronomie (Agrarwissenschaft), mathématiques (Mathematik), sciences naturelles (Naturwissenschaften), filières techniques (technische Studiengänge) et sciences économiques (Wirtschaftswissenschaften) |
| Série F1 – F4 | Donne accès aux études techniques dans les grandes écoles/université de science appliquées (Fachhochschulen) |
| Série F7 | Donne accès aux études de biochimie, biologie et autres matières similaires dans les grandes écoles/université de sciences appliquées (Fachhochschulen) |
| Série G1 – G2 | Donne accès aux études de sciences économiques |

Le BTS ne donne pas directement accès aux universités allemandes, mais doit être soumis à une évaluation individuellement. Normalement, les grandes écoles reconnaissent le BTS, mais à la condition que le candidat veuille poursuivre ses études dans la même discipline. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet <http://www.anabin.de>.

En ce qui concerne le niveau de langue, l'étudiant doit prouver ses connaissances de la langue allemande. Les possibilités d'apprentissage de la langue étant limitées dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, l'université

délivre souvent une lettre d'acceptation (Zulassungsbescheid), sous réserve de prouver les connaissances de la langue allemande. Il s'agit d'un certificat dont la validité est d'un an.

2 Demande de visa et titre de séjour

Pour étudier en Allemagne, il faut un visa. La demande de visa doit être faite auprès de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Abidjan.

Pour la demande du visa-études il faut présenter plusieurs documents, entre autre

- Lettre d'admission de l'université (Zulassungsbescheid) ;
- La preuve de vos connaissances en langue allemande ou votre inscription à un cours intensif dans un institut de langue en Allemagne ;
- Toutes les attestations et autres documents relatifs aux études précédentes ;
- Les preuves concernant les activités/études depuis le baccalauréat jusqu'au jour de la demande (relevé de notes du bac, attestation de l'université, de travail, de formation etc.) ;
- Preuve du financement de la première année académique
 - par compte bloqué ou
 - déclaration de prise en charge / engagement d'une personne résidant en Allemagne (Verpflichtungserklärung) ou
 - bourse d'étude

Pour des informations plus précises, veuillez consulter la fiche de renseignement visa-études sur le site <https://abidjan.diplo.de/ci-fr/service/visa-einreise> .

Le « visa études » est en général délivré pour une période de trois mois. La demande doit être faite au moins deux mois avant la date du début des études ou des cours d'allemand afin d'être sûr de commencer à temps.

Une fois en Allemagne, il vous faudra demander une autorisation de séjour auprès des autorités compétentes (*Ausländerbehörde*) de votre nouveau domicile. Ce permis de séjour est délivré pour une durée d'un an, renouvelable chaque année. Au renouvellement du titre de séjour sont exigés, l'admission dans un établissement d'enseignement supérieur et une assurance maladie, offrant une couverture suffisamment élevée ainsi que la preuve de la progression de vos études sont exigés.

Un petit conseil : Surtout n'entrez pas sur le territoire allemand en tant que touriste. Le visa de touriste ne pourra pas être transformé ultérieurement en « visa études ». Toute personne entrée en Allemagne avec un visa de touriste, désireuse par la suite d'entreprendre des études, devra retourner en Côte d'Ivoire pour une nouvelle demande de visa.

3 Moyens financiers

L'Allemagne, comparée aux autres pays européens, n'est pas cher. Toutefois, le niveau de vie est élevé par rapport à celui de la Côte d'Ivoire. Les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents dépensent en moyenne **environ 770 euros par mois pour le logement, la nourriture, frais d'université, les loisirs**, etc. Il est difficile de déterminer la somme exacte dont un étudiant a besoin chaque mois, car les besoins varient en fonction des villes et, bien entendu, de l'étudiant.

La plus grande partie des dépenses mensuelles est allouée au loyer. Les loyers varient énormément d'une ville à l'autre. L'étudiant peut déboursier entre 200 et 600 euros par mois pour son logement. Les prix sont excessivement élevés dans certaines métropoles telles que Hambourg, Munich ou Francfort/Main.

Il faut également payer une **taxe sociale semestrielle** à l'université qui, à l'heure actuelle, se situe entre 18 et 45 € selon l'établissement fréquenté et dans certains *Länder* une **taxe d'inscription** ou de réinscription (*Einschreibengebühr* ou *Rückmeldegebühr*) qui s'élève à 50 € par semestre.

Parallèlement aux taxes sociales, un montant allant jusqu'à 95 € est prélevé dans certains établissements pour le « ticket de transport semestriel » (*Semesterticket*). Cela permet au titulaire d'utiliser les transports en commun aussi bien dans sa ville d'études que dans les environs.

En outre, des frais supplémentaires sont à prévoir pour l'achat des fournitures et autres, matériels de travail. Selon votre spécialité, ces frais peuvent se situer entre 225 et 300 € par semestre.

L'assurance-maladie est obligatoire pour tous les étudiantes. Les compagnies d'assurance-maladie prennent en charge, entre autres, les frais liés aux soins médicaux, à l'hospitalisation ou à l'achat de médicaments. La cotisation à verser au titre du régime légal de l'assurance-maladie s'élève actuellement à environ 280 € par semestre. Les étudiants âgés de plus de 30 ans ne sont plus pris en compte par la caisse d'assurance maladie publique. Ils doivent s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance-maladie privée. Dans ce cas précis les tarifs varient énormément.

Il y a par ailleurs des universités qui prélèvent un droit de **scolarité** chaque semestre allant jusqu'à 500 EUR. Ce droit peut être plus élevé pour les programmes de Master.

Les étudiants originaires de pays non européens sont autorisés à travailler au maximum 90 jours entiers ou 180 demi-journées par an. Toute activité dépassant ce cadre requiert l'autorisation de l'Agence fédérale pour l'emploi (*Arbeitsamt*) et celle des autorités locales pour les étrangers. Les emplois exercés au sein de l'établissement supérieur ou en liaison avec celui-ci sont autorisés sans limitation de durée. Ils doivent cependant être signalés à la « *Ausländerbehörde* ».

Des offres d'emploi sont publiées à l'agence locale pour l'emploi, dans les quotidiens de votre ville de résidence ou sur les petites annonces affichées dans votre établissement ou dans les cafés. Sachez cependant qu'il ne sera pas facile de trouver un emploi. Ceux adaptés aux contraintes des étudiants sont rares. A toutes fins utiles, sachez que travailler parallèlement aux cours se solde généralement par un allongement de la durée des études.

4 Bourses d'étude

Différentes institutions proposent des bourses aux étudiants étrangers, par exemple, des fondations proches des partis politiques, des fondations ecclésiastiques ou des organisations proches du monde de l'entreprise.

Le DAAD fournit le plus important programme de bourses en Allemagne. Il faut préciser néanmoins que seuls les étudiants avancés ou, selon la discipline, seuls des diplômés peuvent se porter candidats à une de ces bourses. Il n'est pas possible de manière générale, ni auprès du DAAD, ni auprès de la plupart des autres organismes attribuant des bourses, d'obtenir une bourse pour toute la durée des études, c'est-à-dire du premier au dernier semestre (*Vollstudium*).

Les bourses sont accordées, en priorité, en fonction des résultats du candidat. L'octroi de la bourse dépend de la qualité des dossiers soumis, surtout des tâches réalisées au moment où l'on postule pour la bourse et des projets de recherche.

Pour la Côte d'Ivoire le DAAD offre les types de bourse suivants :

- Différents types de bourses d'études et de recherche pour candidats au doctorat (1 mois - 3 ans)
- Bourses de recherche pour enseignants d'établissements d'enseignement supérieur (1-3 mois)
- Bourses de Master pour administrateurs et professionnels (12-24 mois)
- Bourses pour médecins affiliés aux centres hospitaliers universitaires
- Bourses pour artistes

- Programmes de courte durée pour voyages d'informations ou d'études en Allemagne
- Programmes de partenariats entre universités ivoiriennes et allemandes
- Programmes de séjours de professeurs allemands sur invitation des instituts ivoiriens
- Réinvitations d'anciens boursiers

Pour les étudiants et étudiantes en Allemand / Germanistique, le DAAD offre des

- Bourses de recherche pour doctorants et jeunes scientifiques (durée variable : jusqu'à 06 mois ou plus)
- Bourses d'un semestre pour des étudiants en train de travailler sur leur maîtrise de recherche ou leur Master
- Séjours de recherche / réinvitations d'anciens boursiers
- Hochschulsommerkurse

Conditions de candidature :

Pour chaque bourse, il y a des conditions très spécifiques concernant le dossier de candidature. En règle générale, un contact direct doit avoir été établi avec un professeur en Allemagne. Pour les bourses de doctorat, le diplôme de Master II (DEA / DESS) est exigé.

Pour plus amples informations concernant les conditions et démarches de candidature, ainsi que la date de dépôt des dossiers, consultez le site internet : <http://www.daad.de/stipendien/de/index.de.html?land=141> ou adressez-vous par email au représentant résidant du DAAD: daad.cocody@yahoo.fr

5 Connaissance de la langue allemande

Dans la plupart des cas, les compétences linguistiques nécessaires (niveau DHS1, DHS2 ou TestDaf) ne sont pas encore disponibles. Celles-ci peuvent être obtenues en Allemagne, dans le cadre d'un cours de langue préparatoire à l'université ou chez un prestataire de cours de langue privé. Si vous n'avez qu'une admission conditionnelle, vous devrez prouver votre inscription à un tel cours de langue.

Toutefois, l'Ambassade effectue un contrôle de crédibilité des personnes munies de l'approbation conditionnelle. Elle vérifie si la condition nécessaire à l'étude - généralement l'acquisition de la langue, par rapport au niveau d'allemand précédent - peut être réalisée dans un délai raisonnable et au début du semestre.

À cet effet, l'ambassade recommande que le niveau de langue B1 soit fourni pour justifier la plausibilité et la crédibilité de la motivation de l'étude envisagée. Pour les programmes d'études en anglais, les compétences requises en anglais (par exemple, un certificat TOEFL) doivent être fournies

Vous avez cependant la possibilité de passer un test appelé « TestDaf » qui est aussi reconnu par toutes les universités allemandes. Ce test a lieu au Goethe-Institut par l'entremise du DAAD : daad.cocody@yahoo.fr. Dans ce cadre le Goethe-Institut Côte d'Ivoire en collaboration avec le DAAD-Abidjan vous offre également, en plus des cours préparatoires, la possibilité de présenter sur place le « TestDaf ».

Ainsi, si vous avez besoin d'un certificat ou d'une attestation ou souhaitez connaître votre niveau d'allemand le Goethe-Institut Côte d'Ivoire, Centre Culturel Allemand, vous offre un grand choix d'examens et de certificats reconnus à l'échelle internationale. Vous trouverez sur la page internet du Centre culturel allemand-www.goethe.de/abidjan - des informations et des descriptions détaillées des examens qui y ont lieu, ainsi que des épreuves-tests. Pour toute information, veuillez-vous adresser au responsable du secrétariat des cours de langue du Goethe-Institut Côte d'Ivoire : sprachkurs@abidjan.goethe.org.

6 Système universitaire allemand

L'Allemagne compte plus de 13.500 filières d'études dans 370 établissements d'enseignement supérieur répartis dans tout le pays. Quiconque veut faire des études supérieures en Allemagne a le choix entre les universités, les établissements d'enseignement technique supérieurs les « *Fachhochschulen* », les écoles supérieures des beaux-arts et de musique, les écoles supérieures de pédagogie, les écoles supérieures de théologie et les Universités privées.

Les **universités** se distinguent des autres écoles supérieures par la variété des matières enseignées. On y trouve les sciences humaines et naturelles, le droit et les mathématiques. La recherche et l'enseignement sont ici étroitement reliés ; les professeurs sont astreints à faire des recherches de bases pour pouvoir enseigner. De cette façon, ils garantissent un niveau élevé de l'enseignement et peuvent ainsi mieux transmettre l'approche du travail scientifique. Un diplôme universitaire qualifie le détenteur pour le monde professionnel mais lui permet aussi d'entamer une carrière scientifique. Les diplômes traditionnels « Diplom », « Magister » et « Staatsexamen » sont graduellement remplacés par les « Bachelor » et « Master ».

Les **établissements d'enseignement technique supérieurs** mettent l'accent sur les travaux de recherche de base. Les matières principales d'enseignement sont l'ingénierie et les sciences naturelles. Comme complément, ces dernières sont accompagnées de l'enseignement de matières dans le domaine de la médecine, du management et de l'économie nationale.

Les « **Fachhochschulen** » sont conçues pour l'enseignement des sciences appliquées. Ici, la pratique est indispensable: pendant leur semestre de travaux pratiques, les étudiants ont la possibilité de mettre en pratique la théorie. Les études sont condensées de manière à faciliter l'accession rapide des étudiants au marché du travail. Les points forts de ces établissements se concentrent dans les domaines de l'agriculture, l'ingénierie, le travail social, le tourisme et le marketing. Il n'est pas possible de poursuivre des études dans les domaines du droit et de la médecine dans une « *Fachhochschule* ». L'obtention d'un doctorat est également impossible.

Les **écoles supérieures des beaux-arts et de musique** sont ouvertes aux étudiants qui visent les métiers artistiques. Les critères d'admission sont très sélectifs. L'enseignement étant excellent, les études dans une école supérieure des beaux-arts et de musique requièrent un talent artistique qui est testé par des examens d'aptitudes.

Les **écoles supérieures de pédagogie** préparent les futurs professeurs. Ce type d'étude se conclut normalement par un examen d'État (Staatsexamen)), quoique la filière d'études « Bachelor » soit déjà en place.

Les **écoles supérieures de théologie** assurent la formation des prêtres et autres théologiens mais aussi de pédagogues et musiciens d'église. Un certain rapport des candidats avec l'Église est souhaitable. Les types de diplômes obtenus ici sont : cure, « diplom », « magister theologiae » (master en théologie).

Les étudiants des **universités privées** acquièrent souvent de la pratique dans le pays d'enseignement ainsi qu'à l'étranger pendant leurs études. Les universités privées sont réputées pour leurs conditions d'enseignement optimales : petites unités d'apprentissage, bons contacts dans le monde des affaires et brève durée d'étude. Les frais d'études vont de 1 800 à 4 700 euros par semestre. Types de diplômes : « Bachelor » et « Master ».

7 Je veux étudier en Allemagne, que faire maintenant ?

Après avoir lu toutes ces informations, si vous pensez que l'Allemagne est le pays où vous voulez étudier, alors vous devez vous poser les questions suivantes :

1. Je veux étudier quelle matière?
2. Je veux obtenir quel diplôme?
3. Quelle est ma motivation pour ces études?
4. Qu'est que je veux faire après mes études?

En fonction de vos réponses, un type de cours ou d'établissements d'enseignement supérieur peut être plus intéressant qu'un autre. Les informations sur le système universitaire allemand peuvent vous aider dans votre prise de décision.

Lorsque vous avez identifié le type d'études, il vous faut trouver le meilleur établissement pour le faire :

1. Quels établissements offrent le cours que je veux faire ?
2. Est-ce qu'il y a un établissement qui met l'accent sur le thème qui m'intéresse le plus ?
3. Est-ce que j'ai des préférences en ce qui concerne la région où je veux résider ?

Pour connaître les établissements qui vous conviennent le mieux, vous pouvez visiter le « *Hochschulkompass* », un site internet (en allemand) qui vous donne la possibilité de savoir quelle matière est enseignée dans tel ou tel établissement.

<http://www.hochschulkompass.de/studium/studienmoeglichkeiten-grundstaendig/faecherindex-grundst-studium.html>

Vous pouvez aussi visiter le site internet www.das-ranking.de pour avoir le classement des établissements réalisé par l'hebdomadaire «DIE ZEIT».

Après avoir fait vos choix, vient le temps de postuler. Il est toujours bon de multiplier vos chances en postulant dans plusieurs établissements. Évitez de ne postuler seulement que dans l'établissement qui paraît correspondre le mieux à vos attentes.

En général, les demandes d'inscription dans les universités doivent être faites au plus tard le 15 juillet pour le semestre d'hiver (Wintersemester) et le 15 janvier pour le semestre d'été (Sommersemester). Le semestre d'hiver commence en octobre, celui d'été en avril. Au semestre d'été les universités n'offrent pas d'inscription pour toutes les matières aux nouveaux étudiants. Ce faisant, la plupart des étudiants commencent leurs études au semestre d'hiver.

Il n'existe pas de système centralisé pour le traitement des demandes. Pour les postulants, cela veut dire, qu'ils doivent toujours se renseigner auprès de l'université choisie pour savoir les dates, les conditions spécifiques à remplir et les modalités exigées. Par exemple, pendant que certaines universités ont pour conditions d'accès un concours, d'autres exigent des acquis préalables spécifiques ou même un stage.

Certaines universités (plus d'une centaine) confie la gestion des nouvelles demandes à un organe externe, le « *Uni-Assist* ». Cet organe central reçoit, dans ce cas, les dossiers, les examine, fait une première sélection et les envoie aux différentes universités. Cependant chaque université prend la décision finale en fonction de ses capacités. Les frais de « *Uni-Assist* » s'élèvent à 55 EUR pour la première demande et 15 pour Euro chaque demande supplémentaire. L'avantage ici est que, même si vous voulez postuler dans plusieurs universités, une seule demande suffit.

8 Liste de liens

Pour de plus amples informations veuillez consulter les liens internet :

Informations générales :

- ✓ L'Ambassade d'Allemagne en Côte d'Ivoire: <https://abidjan.diplo.de/ci-fr>
- ✓ DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst): www.daad.de
- ✓ Le Goethe-Institut en Côte d'Ivoire : www.goethe.de/cotedivoire
- ✓ Information du Ministère fédéral des Affaires étrangères sur les études en Allemagne : <https://www.auswaertiges-amt.de/fr/02-entree-sejour/02-etudier-en-allemande-seite/1281874>

Informations sur les universités et hautes écoles en Allemagne :

- ✓ Informations sur les études supérieures, liste d'universités et cursus d'études, bourses de stages. Studienwahl: www.studienwahl.de
- ✓ Liste des universités et hautes écoles allemandes. Hochschulkompass : www.hochschulkompass.de
- ✓ Classement des établissements réalisé par l'hebdomadaire „Die Zeit“ : www.das-ranking.de
- ✓ Classement des établissements réalisé par le Centre de développement universitaire CHE (Centrum für Hochschulentwicklung) : www.che.de
- ✓ Informations sur les études, la recherche et la vie en Allemagne : www.study-in.de

Conditions d'admission:

- ✓ Bureau de service pour les candidatures des étudiants étrangers. Uni-Assist : www.uni-assist.de
- ✓ ZVS – Bureau centrale pour l'attribution de place d'études : www.zvs.de

La langue allemande:

- ✓ Goethe-Institut : www.goethe.de
- ✓ Informations sur le TestDaF, le test d'allemand langue étrangère pour l'admission dans les universités et « Fachhochschulen » : www.testdaf.de
- ✓ Renseignements sur l'apprentissage de l'Allemand : www.deutsch-lernen.net

Vivre en Allemagne :

- ✓ Informations sur l'Allemagne : www.deutschland.de
- ✓ Informations sur l'Allemagne: www.make-it-in-germany.de
- ✓ Informations sur l'Allemagne : www.tatsachen-ueber-deutschland.de
- ✓ Informations sur l'Allemagne pour jeunes : www.young-germany.de
- ✓ Informations sur les études, la recherche et la vie en Allemagne :
<https://www.study-in-germany.de/de/>
- ✓ Informations sur les résidences universitaires en Allemagne et maints autres aspects de la vie sociale des étudiants étrangers : www.studentenwerke.de

Bourses et financement des études en Allemagne :

- ✓ Banque de données de financement pour tous les programmes du DAAD et autres : www.funding-guide.de
- ✓ Index des fondations qui donnent des bourses. Stiftungsindex : www.stiftungsindex.de
- ✓ Site Internet de l'Office fédéral d'administration proposant des informations sur les crédits à la formation : www.bildungskredit.de

Institutions et fondations qui donnent des bourses :

- ✓ Humboldt-Stiftung : <http://www.humboldt-foundation.de/web/foerderung.html>
- ✓ Index des fondations qui donnent des bourses. Stifterverband :
http://www.stifterverband.org/stiftungen_und_stifter/foerderung/index.html
- ✓ Deutsche Forschungsgemeinschaft : <http://www.dfg.de/foerderung/programme/index.html>
- ✓ Max-Planck-Gesellschaft: www.mpg.de
- ✓ Konrad-Adenauer-Stiftung : <http://www.kas.de/wf/de/42.8/>
- ✓ Friedrich-Ebert-Stiftung: http://www.fes.de/sets/s_stuf.htm

- ✓ Friedrich-Naumann-Stiftung:
http://www.freiheit.org/webcom/show_uebersicht.php/ c-175/ lkm-9/i.html
- ✓ Heinrich-Böll-Stiftung: <http://www.boell.de/stipendien/stipendien.html>
- ✓ Rosa-Luxemburg-Stiftung: <http://www.rosalux.de/cms/index.php?id=studienwerk>

Anciens boursiers:

- ✓ Réseau des anciens boursiers en Allemagne. Alumniportal Deutschland: www.alumniportal-deutschland.org

Ambassade d'Allemagne- Côte d'Ivoire

39, Blvd Hassan II - Cocody
01 B.P. 1900 Abidjan 01
Tel. : + 225 27 22 44 20 30
Fax : + 225 27 22 44 20 41
E-mail: info@abidjan.diplo.de
www.abidjan.diplo.de

Goethe Institut - Côte d'Ivoire

Cocody, Rue C 27
08 B.P. 982 Abidjan 08
Tel.: + 225 27 22 40 01 60
Fax: + 225 27 22 40 01 64
E-Mail: info@abidjan.goethe.org
<http://www.goethe.de/ins/ci/abi/frindex.htm>

DAAD

Deutschabteilung / Département d'Allemand
Universität / Université de Cocody
E-Mail: daad.cocody@yahoo.fr
www.daad.de